

En 2017, la consommation d'**optique médicale** représente 6,1 milliards d'euros, un montant en baisse (-0,7 %) pour la première fois depuis plus de quinze ans (*tableau 1*). Cette décroissance résulte de l'effet combiné de prix atones et d'une baisse des volumes (-0,6 %). L'optique médicale représente 3,1 % de la consommation totale de soins et de biens médicaux (CSBM) en 2017.

### La rythme de croissance de la consommation d'optique médicale diminue en 2017

Entre 2008 et 2012, la dépense d'optique médicale a vivement progressé, sa croissance moyenne étant de l'ordre de 4,6 % par an (*graphique 1*). Cette forte croissance était tirée par des volumes dynamiques et une légère croissance des prix. L'année 2013 a été en revanche marquée par un fort ralentissement en volume et en valeur : la croissance de la consommation d'optique médicale a chuté à 1,0 % en valeur, dont seulement 0,5 % en volume. En 2014, la croissance en valeur se stabilise à 1,0 % mais baisse encore en volume, à 0,3 %. En 2015, pour la première fois depuis 2001, le prix de l'optique a baissé de 0,3 %. La consommation a toutefois repris, la croissance étant de 1,6 % en volume et de 1,2 % en valeur. En 2016, la baisse des prix s'est confirmée (-0,5 %) et les volumes peu dynamiques se sont traduits par une quasi-stagnation de la consommation d'optique médicale (+0,2 %). L'évolution de 2017 s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années, avec un ralentissement des volumes (-0,6 %) et des prix atones.

Plusieurs organismes complémentaires (OC) ont développé des « réseaux de soins » – en échange de tarifs plus modérés, les opticiens partenaires s'assurent un volume de clientèle – et la modulation de la prise en charge selon la fréquence de renouvellement des lunettes. Cela pourrait avoir influencé les comportements de consommation et modéré les prix du secteur. Par ailleurs, en 2014, la vente d'optique médicale est libéralisée et des points de vente en ligne apparaissent, principalement pour les lentilles correctrices. En 2015, la pratique des OC est avalisée par l'introduction de contrats « responsables » : pour l'optique, les remboursements sont plafonnés et les aides fiscales et sociales pour les OC sont accordées uniquement aux contrats qui remboursent ces dépenses au maximum tous les deux ans.

### La structure de la dépense d'optique reste stable

Un peu moins des deux tiers de la dépense d'optique médicale (*encadré*) concernent les verres correcteurs (*graphique 2*). Environ un tiers de la dépense concerne

les montures. Les lentilles ne représentent qu'une part minimale de la dépense (5,5 %). Cette structure évolue peu d'une année à l'autre : la structure de 2017 est donc très proche de celle de 2016. Sur le long terme, la part des verres correcteurs augmente toutefois légèrement au détriment de la part des lentilles et des montures.

### La part des OC dans la dépense continue de croître et celle des ménages de diminuer

L'optique est l'un des postes de dépense pour lequel l'Assurance maladie intervient le moins : elle ne prend en charge que 4 % des dépenses d'optique médicale en 2017 (*graphique 3*), un niveau très stable sur le long terme. Quoique près de trois fois plus élevé en proportion que pour les autres postes de soins (22 % en 2017, contre 7,5 % en moyenne au sein de la CSBM), le reste à charge des ménages est limité par une forte intervention des OC sur ce secteur. Structurellement, la part à la charge des ménages se réduit sensiblement au fil du temps, passant de 37 % en 2008 à 22 % en 2017. En revanche, la part des OC croît tendanciellement, de 58 % en 2008 à 73 % en 2017. Ces tendances de fond se trouvent renforcées depuis l'instauration des contrats responsables et le développement des réseaux de soins. Ceux-ci incitent en effet les ménages à sélectionner les opticiens leur procurant le meilleur remboursement par leur OC, tendant ainsi à limiter la dépense totale et à augmenter la part prise en charge par les organismes complémentaires de santé.

### Précisions méthodologiques

Le champ de la consommation d'optique médicale dans les comptes de la santé couvre des produits remboursables (verres et montures notamment) et des produits non remboursables (lentilles correctrices, etc.). En raison du caractère atypique de sa structure de financement (faible poids des financeurs publics), ce poste présente la particularité d'être construit à partir de données statistiques contrairement aux autres postes de soins ambulatoires de la CSBM (construits à partir de données comptables).

L'optique médicale correspond au chapitre 2 du titre II de la Liste des produits et prestations (LPP). Il comprend :

- les verres, montures et lentilles correctrices remboursables ;
- les lentilles correctrices non remboursables.

À l'inverse, sont hors du champ des comptes de la santé :

- les lunettes solaires de vue non remboursables ;
- les lentilles esthétiques ;
- les produits d'entretien des lunettes et lentilles.

#### Pour en savoir plus

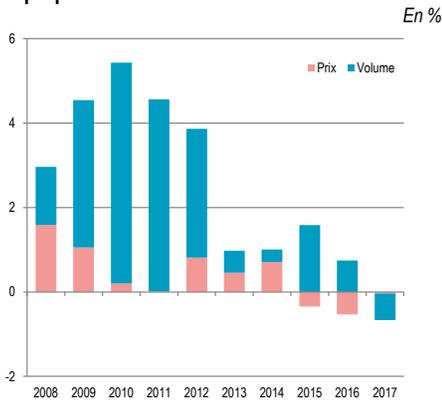
> DREES (2017, mars), *Rapport 2016 de l'Observatoire des prix et de la prise en charge en optique médicale*.

**Tableau 1** Consommation d'optique médicale

		Montants en millions d'euros									
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Consommation totale (en millions €)</b>		<b>4 965</b>	<b>5 193</b>	<b>5 475</b>	<b>5 725</b>	<b>5 948</b>	<b>6 006</b>	<b>6 067</b>	<b>6 142</b>	<b>6 154</b>	<b>6 113</b>
Évolution (en %)	Valeur	3,0	4,6	5,4	4,6	3,9	1,0	1,0	1,2	0,2	-0,7
	Prix	1,6	1,1	0,2	0,0	0,8	0,5	0,7	-0,3	-0,5	0,0
	Volume	1,4	3,5	5,2	4,6	3,1	0,5	0,3	1,6	0,7	-0,6

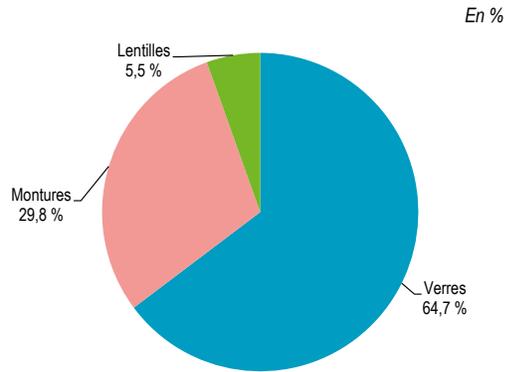
Sources > DREES, comptes de la santé d'après données DAMIR et GFK ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

**Graphique 1** Évolution des dépenses d'optique médicale



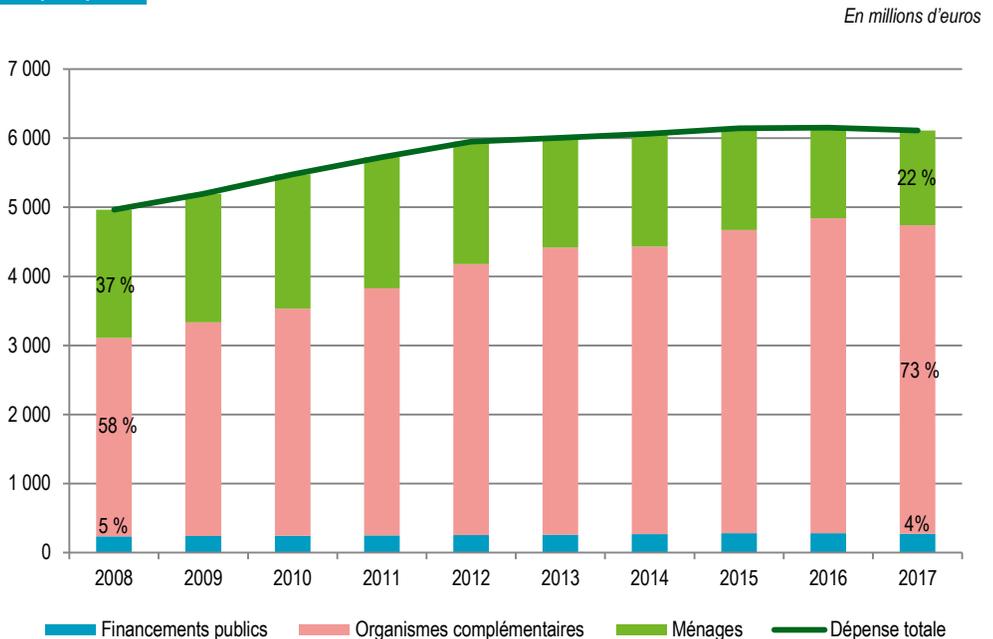
Source > DREES, comptes de la santé.

**Graphique 2** Répartition des dépenses d'optique médicale en 2017



Source > DREES, comptes de la santé d'après données DAMIR et GFK.

**Graphique 3** Dépense d'optique médicale par financeur direct



Source > DREES, comptes de la santé.